

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

ORGANISME DE RÉGLEMENTATION OU ASSOCIATION - QUI FAIT QUOI ? VIDÉO ÉDUCATIVE

L'Association des opticiens du Canada (AOC) lance une nouvelle vidéo éducative qui aidera les opticiens de partout au Canada à naviguer plus facilement entre les organisations dont ils dépendent.

Cette courte vidéo explique la différence entre les organismes de réglementation provinciaux, qui sont là pour protéger le public dans des domaines tels que les normes de pratique, l'éthique et le traitement des plaintes, et les associations, qui sont là pour protéger et défendre les intérêts des opticiens. L'Association des opticiens du Canada inclut par exemple dans son adhésion une assurance responsabilité professionnelle personnelle et l'accès à sa formation continue en ligne sans frais supplémentaires.



<http://bit.ly/3FDennH>



[CLIQUEZ ICI](#) ou scannez le code QR pour regarder la vidéo.

Plus de contenu éducatif sur le sujet sera bientôt disponible. [CLIQUEZ ICI](#) pour vous abonner aux communications de l'AOC et recevoir ses dernières nouvelles directement dans votre boîte courriel.

Pour en savoir plus, visitez www.opticians.ca ou contacter l'Association des opticiens du Canada à canada@opticians.ca ou au 1.800.847.3155.

#

À propos de l'Association des opticiens du Canada

[L'Association des opticiens du Canada](#) (fondée en 1990) est une association professionnelle représentant les opticiens du Canada. Sa mission est de promouvoir les opticiens et la profession, développer et maintenir un haut niveau d'éducation dans le domaine, et sensibiliser les consommateurs sur des questions liées aux soins de la vue.

Personne contact : Sindy Rivart
Services aux membres
srivart@opticians.ca